Mairie de Sains-Richaumont
Arrondissement de Vervins
Département de l'Aisne

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2020

Membres présents : Jean-Pierre VIEVILLE, Vincent LAMOUREUX, Annie DOUBLEMARD, Jean-Luc RISBOURG, Brigitte LEMAIRE, Xavier MULET, Jean LEFEVRE, Constant GUILLON, Katia COULLE, Geneviève DUBREUCQ, Nicolas LECLERCQ, Josette ROY, Stéphanie PROISY
Membres absents excusés : Christophe CHOPIN, Ludivine VILLIN

Pouvoirs :
Ludivine VILLIN pouvoir à Jean-Luc RISBOURG
Christophe CHOPIN pouvoir à Annie DOUBLEMARD

Secrétaire de séance : Brigitte LEMAIRE

Compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020 approuvé à l'unanimité
Ordre du jour :
Délibération à rattacher à la séance du 10 juillet 2020 :

- Vote des subventions 2020 aux associations

Délibérations à prendre :

- Constitution de la commission MAPA (marché à procédure adapté)
- Convention pour place de stationnement pour les bus
- Ouverture de crédits à l'article 65541 Contribution aux organismes de regroupement
- Composition de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la CCTC
- Préavis de départ du logement n°6 rue des Alouettes
- Synthèse des commissions
- Infos diverses
- Questions diverses

Délibération à rattacher à la séance du 10 juillet 2020 :

- **Objet : Vote des subventions 2020 aux associations**

Compte tenu du conteste sanitaire, il a été décidé de verser aux associations la même somme que pour l'année 2019, à réception des dossiers de demandes.
Les Conseillers Municipaux membres de différentes associations n'ont pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- STE SPORTIVE L'ESPOIR	4 200€
- AMICALE DU PERSONNEL COMUNAL DE SS RICHAUMONT	500€
- CMT DU SOUVENIR FRANÇAIS	100€
- ACPG ACTM	650€
- TENNIS DE TABLE	1500€
- CLUB DES SAINSOIS	500€
- APE DE L'ECOLE PRIMAIRE	650€
- LE RUCHER ECOLE	400€
- LA CHASSE	500€
- HISTOIRE LOCALE ET PATRIMOINE	350€
TOTAL :	9350€

- **Objet : Constitution de la commission MAPA (marché à procédure adapté)**

Le Maire indique qu'il y a lieu de constituer une commission MAPA (marché à procédure adapté). Après consultation de l'assemblée, la commission est donc constituée comme suit : Jean-Pierre VIEVILLE, Vincent LAMOUREUX, Annie DOUBLEMARD, Jean-Luc RISBOURG, Christophe CHOPIN, Nicolas LECLERCQ, Jean LEFEVRE, Geneviève DUBREUCQ, Katia COULLE, Josette ROY

VOTE A L'UNANIMITE

- **Objet : Convention pour place de stationnement pour les bus**

Le Maire indique que la Franco Argentine laisse à disposition des bus scolaires (transports LIVENAIS) un terrain situé rue Verte Vallée, en échange la Commune s'est engagée à entretenir ce terrain, les Ets GROUSELLE de HOUSSET sont en charge de réaliser ces travaux. Afin de dédommager la Commune des frais d'entretien engagés, le Maire propose de demander une participation de 300€/an aux transports LIVENAIS.
Un titre de recettes à l'article 7788 sera émis par la Commune de SAINS-RICHAUMONT, le trésorier se chargera du recouvrement. Une convention sera mise en place.

VOTE A L'UNANIMITE

- **Objet : Ouverture de crédits à l'article 65541 Contribution aux organismes de regroupement**

Le Maire fait savoir que les crédits ouverts au BP 2020 à l'article 65541 contributions aux organismes de regroupements ne sont pas suffisants, il y a lieu d'ouvrir les crédits suivants :

Ligne 022 Dépenses imprévues de fonctionnement ..... -4 400.00€

Article 65541 Contributions aux organismes de regroupements..... 4 400.00€

VOTE A L'UNANIMITE

- **Objet : Composition de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la CCTC**

Le Conseil Communautaire de la CCTC lors de sa dernière séance a décidé, comme lors du mandat précédent, d'associer les communes à la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Chacune des 68 communes de la CCTC doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Titulaire : Jean-Pierre VIEVILLE
Suppléant : Annie DOUBLEMARD

VOTE A L'UNANIMITE

- **Objet : Préavis de départ du logement n°6 rue des Alouettes**

Le Maire informe l'assemblée que la locataire du logement communal n°6 rue des alouettes souhaite quitter le logement qu'elle occupe, avec un préavis d'un mois au lieu de deux mois suite à sa situation.

Mr RISBOURG Adjoint responsable des états des lieux donne des explications.

Délai du préavis 1 mois

ACCEPTE A L'UNANIMITE

Le Maire propose trois points à ajouter à l'ordre du jour :

- **Objet : Ouverture de crédits à l'article 2111 prog. 486 « béguinage pour séniors »**

Le Maire indique qu'il est nécessaire d'ouvrir les crédits suivants au budget primitif 2020 :

Article 2111 achat de terrain nu prog 486 « Béguinage pour séniors .....3 501€

Dépenses imprévues d'investissement.....-3501€

VOTE A L'UNANIMITE

- **Objet : Attribution d'un emplacement place des Prêlets pour l'installation d'un Food-Truck**

Le Maire rappelle le mail reçu le 17 juin 2020, concernant une demande d'autorisation de stationner un Food-Truck « Ô Délice de Fifi » sur la place des Prêlets. Le Conseil Municipal dans sa séance du 10 juillet 2020 avait proposé un emplacement le jour de fermeture de la friterie.
Après avoir interrogé l'intéressée, celle-ci propose de s'installer le soir un mardi sur deux sur la place des Prêlets

Droit de place/ jour d'occupation : 2 euros

VOTE A L'UNANIMITE

- **Objet : Création d'emploi**

Le Maire rappelle la délibération en date du 09 juin 2020, « Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'agent polyvalent non titulaire en raison d'un accroissement d'activité suite à la saison estivale. »
Le Maire propose à l'assemblée,

- **La création d'un emploi** d'agent polyvalent, relevant de la catégorie C à raison de **34** heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un par un agent non titulaire.
- **L'agent sera rémunéré à l'échelle C**

Le Maire indique qu'il est bon de reconduire cet emploi d'agent polyvalent à raison de **35** heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire.

- **L'agent sera rémunéré à l'échelle C**

La délibération en date du 09 juin 2020 est abrogée.

VOTE A L'UNANIMITE

Séance levée à 21h30

Le Maire,

MAIRIE DE SAINS-RICHAUMONT
AISNE